



RAPPORT DE GESTION
du Conseil d'Administration
de la SCIC de finance
solidaire IÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 24 JUIN 2023

INITIATIVES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE (IES)
Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme à capital variableSiège social :
Le Périscope – Parc technologique du Canal
7 rue Hermès
31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE
417 645 595 RCS Toulouse

05 61 75 12 97 /accueil@ies.coop / www.ies.coop

EDITO

2022, une année en demi-teinte

Cette année a été marquée par un développement de l'activité en nombre de projets engagés mais une stabilité en montant global.

La collecte issue des souscriptions a été faible en nombre de souscripteurs et en montant moyen et ce malgré le maintien de l'avantage fiscal.

Si le résultat d'exploitation s'est dégradé par un changement de comptabilisation du Fonds Mutuel de Revitalisation (FMR) de Haute Garonne, celui-ci ne dégrade pas les fonds propres car il s'accompagne d'une subvention d'investissement correspondante.

Ainsi la valeur de la part sociale se maintient légèrement au-dessus de sa valeur nominale.

Si le résultat financier se maintient à un niveau élevé au regard des années précédentes, les comptes 2022 font apparaître cependant une perte.

Au-delà de ce bilan financier, Iès a organisé et participé avec ses partenaires à un grand nombre d'événements.

Sa poursuite d'une stratégie de communication volontariste, une expérimentation encore limitée de diversification ainsi que la sortie du premier rapport d'impact ont permis de rendre plus visible Iès comme financeur à forte valeur sociale et/ou environnementale.

L'engagement citoyen des bénévoles sur leur territoire et celui des salariées restent les principaux atouts qui permettront à Iès de rester un des acteurs singuliers dans le développement économique local.

Soyez chaleureusement remerciés pour vos actions au quotidien !

Eric JOURDAIN
Président Directeur Général

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-----|--|
| 01 | LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 |
| 1.1 | Evolution du projet coopératif d'IÉS |
| 1.2 | Rappel des objectifs et points clés de l'année 2022 |
| 1.3 | L'activité des entreprises en 2022 |
| 1.4 | La collecte de l'épargne |
| 1.5 | Les équipes de la coopérative et son organisation |
| 1.6 | Les objectifs pour 2023 |
| 02 | EXAMEN DES COMPTES ET AFFECTATION DES RÉSULTATS |
| 2.1 | Examen des comptes |
| 2.2 | Proposition d'affectation du résultat |
| 2.3 | Tableau des résultats des cinq derniers exercices |
| 03 | CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DU COMMERCE |
| 04 | ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ |
| 4.1 | Nomination et renouvellement des administrateurs |
| 4.2 | Nomination de nouveaux censeurs |
| 05 | RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES |
| 06 | PROJETS DE RÉOLUTIONS |

Annexe : Tableau des résultats des 5 derniers exercices

01. LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

1.1. Evolution du projet coopératif d'IÉS

Notre projet coopératif en quelques lignes de rappel :

IÉS est née il y a 25 ans de la volonté de citoyens de contribuer eux-mêmes directement à la création d'emplois locaux durables pour que chacun devienne un acteur au service du développement de l'entrepreneuriat et de l'emploi au niveau local. Ainsi, IÉS participe à la vie de son territoire et contribue au développement d'une économie solidaire.

Nous sommes un projet citoyen où les sociétaires se regroupent autour des valeurs de réappropriation des enjeux socio-économiques :

Impact direct par un financement local d'entreprises sans intermédiaire

Ancrage territorial

Dynamique d'investissement désintéressée (réinvestissement des dividendes dans l'entreprise IÉS) mais différente du don et de recherche de plus-value financière

Accompagnement d'entreprise.

En rapprochant les individus, en mutualisant les compétences, en donnant à chacun la possibilité d'agir à titre personnel, IÉS apporte des réponses concrètes et efficaces. Elle mise sur l'engagement, la proximité et les circuits courts de financement pour défendre une économie responsable, ancrée sur le territoire, soucieuse de l'homme et de l'environnement.

En 2022, nous avons continué à œuvrer pour qu'IÉS soit un projet partagé par l'ensemble de ses parties prenantes et de ses sociétaires.

Cette mise en œuvre s'est traduite par une vie coopérative riche de temps de rencontres à destination des sociétaires localement ou régionalement mais aussi avec les partenaires et les entreprises financées.

En 2022, IÉS a également travaillé à formuler sa raison d'être. Cette construction collective a donné lieu à des échanges, notamment lors de la rencontre des sociétaires en octobre 2022, puis dans un groupe de travail qui a fait des propositions au Conseil d'Administration. La raison d'être d'IÉS est donc la suivante : **Le financement et l'engagement citoyens en Occitanie, au service de la transformation vers une économie équitable, porteuse d'emplois et respectueuse de l'environnement.**

1.2 Rappel des objectifs et points clés de l'année

1.2.1 Rappel des objectifs proposés pour 2022

Pour 2022, les objectifs étaient centrés sur la consolidation et le développement de l'activité:

- Développer le nombre et le volume des financements notamment grâce à :
 - Une concrétisation des partenariats initiés en 2021
 - La communication autour de notre offre de financement élargie
 - Des actions proactives à la rencontre des projets du territoire
- Développer les interventions sur l'Est de l'Occitanie et notamment sur Montpellier Métropole ;
- Valider les expérimentations en matière de diversification et faire des choix stratégiques ;
- Maintenir un niveau de collecte important et susciter des vocations bénévoles ;
- Elargir la notoriété d'IÉS plus largement auprès du grand public en Occitanie.

1.2.2 Les points clés en 2022

2022 est une année marquée par des difficultés économiques liées au contexte international et une période post Covid avec un recul des aides, ce qui fragilise la création de projets comme le développement des entreprises en activité. Pour IÉS cela se concrétise par des projets nombreux mais fragiles et risqués.

Ainsi, malgré l'évolution de notre offre de financement (hausse des montants maximums financés, allongement des financements et de la durée des différés, ...) et le développement de nos collaborations avec nos partenaires, les niveaux d'engagements sont restés stables en 2022, alors que les investissements financiers ont reculé. De plus on note un niveau de risque plus important sur les projets. Ce risque accru concerne également les entreprises en accompagnement par IÉS.

Concernant les équilibres financiers, le résultat négatif en 2022 s'explique essentiellement par la modification de la comptabilisation d'une subvention. Dans ce contexte, la question du modèle économique reste entière et IÉS cherche toujours des solutions à court et moyen terme pour équilibrer son modèle. Les pistes travaillées en 2022 pour préserver la viabilité d'IÉS ont été les suivantes :

- Un développement de l'activité de financement qui s'est concrétisé en Haute Garonne et certains autres territoires, mais de manière inégale
- Un développement des collaborations avec nos partenaires de l'accompagnement et du financement.
- La diversification sur des prestations d'accompagnement amont (notamment dans le cadre du Parcours Adress et de Catalis) et de la formation : des expérimentations ont démarré début 2022 et sont toujours en cours.
- La recherche de subventions auprès des collectivités et en particulier les Métropoles et Communautés d'Agglomération.
- Susciter toujours plus largement l'engagement des citoyens autour du projet d'IÉS et des entreprises accompagnées sur le territoire : En 2023, IÉS fête ses 25 ans, à travers notamment des événements sur tous les territoires où se trouvent des groupes locaux. Ces événements ont pour objectif de susciter une adhésion en terme de souscription et d'arrivée de nouveaux bénévoles pour renforcer les groupes locaux.

Par ailleurs, on note en 2022 :

- Une légère décollecte
- La poursuite d'une stratégie de communication volontariste
- De nombreux événements en 2022 organisés par IÉS ou auxquels IÉS a participé grâce aux groupes locaux.
- Une année de travail intense sur la vie coopérative et la gouvernance : deux rencontres régionales des coopérateurs (en avril et octobre) dont une autour de la raison d'être d'IÉS, un travail sur l'articulation entre CA et comité de direction, une animation plus conviviale des CA... Tout cela est possible grâce à l'appui de bénévoles experts en facilitation et animation.
- La sortie du premier rapport d'impact début 2022 (sur la base des données 2021)
- La démission de deux DGD et Référent (I&A et animation interne) non remplacés à date et la difficulté à recruter des bénévoles pour ces postes et au sein du GRAC.



Travail sur le modèle économique d'IÉS et expérimentation de diversification

Suite au diagnostic local d'accompagnement (DLA), réalisé en 2021 notamment sur l'axe « Diversification des activités pour faire évoluer le modèle économique », plusieurs pistes font l'objet d'expérimentation :

- Sur le volet accompagnement amont :
 - o Dans le cadre du Parcours Adress :
 - L'intégration du Parcours Adress en tant que Référent Accompagnement depuis décembre 2021 : 1 projet en accompagnement en 2022.
 - La réalisation d'un accompagnement technique auprès d'une entreprise fin 2022
 - o La poursuite d'accompagnements amonts dans le cadre du partenariat avec Alter'Incub Ouest : 1 dossier accompagné en 2022 (un début d'accompagnement).
 - o Un projet d'accompagnement en lien direct avec les porteurs de projet qui n'a pas abouti.
- Sur le volet formation :
 - o Participation à la formation J'AGIS POUR DEMAIN en partenariat avec MPA et Toulouse Métropole, avec la réalisation d'un MOOC sur le thème du financement.
 - o Réponse à un appel à candidatures pour des prestations de formation en partenariat avec le MES Occitanie (sur différents thèmes, notamment le financement et l'impact social) dans le cadre d'Alter'Incub Ouest. La candidature n'a pas été retenue, toutefois les éléments produits sont revalorisés pour d'autres candidatures potentielles et pour la réflexion interne à IÉS

Ces expérimentations restent limitées, à la fois par les opportunités mais aussi surtout par le manque de ressources bénévoles pour les réaliser. Un bilan doit être réalisé à l'issue de ces tests, afin de valider des axes de développement choisis et partagés.

L'évaluation de l'impact social de la coopérative : le premier rapport est paru en juin 2022

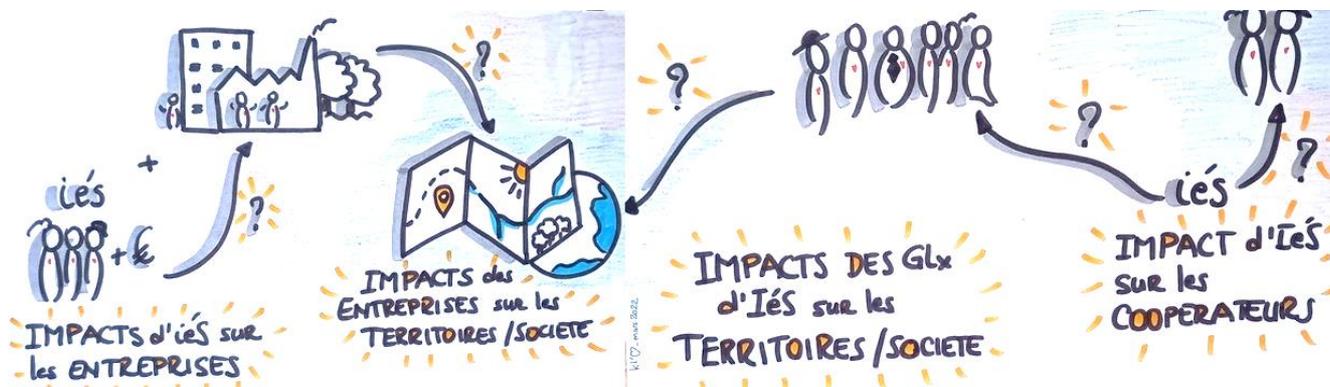
L'objectif de la démarche d'évaluation d'impact social et sociétal est de mesurer, valoriser, développer et améliorer l'impact d'IÉS sur le territoire, aussi d'intégrer les résultats de l'évaluation dans la stratégie et les pratiques de l'entreprise IÉS.

La thèse d'impact d'IÉS est la suivante :

« IÉS finance des entreprises à plus-value sociale et environnementale en Occitanie, en impliquant les citoyens dans l'économie locale pour le développement des emplois »

Les quatre questions évaluatives déclinant de la thèse d'impact sont :

- IÉS a-t-elle un impact sur les entreprises financées ?
- IÉS a-t-elle un impact sur ses coopérateurs ?
- Les GLx (groupes locaux) d'IÉS ont-ils un impact sur les territoires et la société ?
- Les entreprises financées par IÉS ont-elles un impact sur les territoires et la société ?



Le rapport d'impact sur les données 2021 est paru en juin 2022, il a été partagé avec les coopérateurs lors de la rencontre régionale du 8 octobre et présenté aux partenaires au fur et à mesure des échanges avec eux. Certains éléments étaient inclus dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale de l'an dernier.

Voici maintenant quelques-unes des données 2022 (le rapport 2022 est en cours de construction par l'atelier M.I.S.S. (mesure d'impact social et solidaire) groupe de travail interne IÉS réunissant des coopérateurs bénévoles et la directrice opérationnelle) :

IÉS porte 3 emplois directs

IÉS soutient 920 emplois dans les 72 entreprises financées et accompagnées au 31.12.2022

IÉS a soutenu 166 entreprises depuis près de 25 ans (création en 1998), en Occitanie

Pour compléter ces chiffres généraux, ont été définis 20 Indicateurs quantitatifs et qualitatifs répartis en 3 catégories :

- de Moyens mis en œuvre (M)
- de Résultats opérationnels (R)
- d'Impact à moyen et long terme (I)

Les indicateurs permettent d'apporter des éléments de réponse aux quatre questions évaluatives et démontrent comment IÉS interagit avec les trois dimensions du Développement Durable (Economique (Eco), Environnemental (Env) et Social/Sociétal (Soc)).

Ils sont présentés dans la matrice ci-après (version simplifiée, la version complète sera disponible avec la sortie du rapport d'impact 2022 en juillet 2023), avec les résultats disponibles pour 2022.

| DOMAINE | LIBELLE | Valeur 2022 | Type | Dév.. Durable |
|---|---|---|------|------------------|
| ESS | % Entreprises relevant de l'ESS (loi Hamon) ou Label ESUS | 87% | M | Soc |
| Réussite de l'entreprise | Nombre d'emplois créés ou sauvegardés | 42 | R | Soc |
| | Taux de pérennité à 3 ans | 90% | R | Eco |
| | Taux de pérennité à 5 ans | 70% | R | Eco |
| Qualité de l'instruction et de l'accompagnement | Tx de satisfaction (Enquête ponctuelle après signature convention de financement) Qualité de l'instruction | 94% (sur la qualité des échanges et l'utilité des conseils) | M | Global |
| | Tx de satisfaction (Enquêtes ponctuelles après 3 ans, à la sortie) Qualité de l'accompagnement | 76% (sur la qualité des échanges et l'utilité des conseils) | R | Global |
| Effet de levier | % Entreprises déclarant avoir bénéficié d'un effet de levier | 59% | R | Eco |
| Investissements | Nombre d'entreprises où IÉS a pris des parts sociales en 2022 | 6 | R | Soc |
| Coopér'acteurs bénévoles | Nombre d'heures en Instruction et Accompagnement | Non disponible | M | Global |
| | Nombre d'heures - Participation au travail collectif IÉS | Non disponible | M | Global |
| | Nombre d'heures et de participants pour des formations proposées par IÉS | 13 h – 25 pers. | M | Global |
| | Portefeuille territorialisé par département | 11 dépts / 13 | M | Global |
| Contribution au Développement Durable du territoire | Création d'emplois et d'activités sur le territoire | 100 % | I | Eco |
| | Transition Energétique (Nombre d'entreprises en portefeuille) | 16 sur 72 | I | Env |
| | Transition Agricole et Alimentaire (Nombre d'entreprises en portefeuille) | 23 sur 72 | I | Env |
| | Transition Biodiversité, Océans (Nombre d'entreprises en portefeuille) | 3 sur 72 | I | Env |
| | Transition Economie Circulaire (Nombre d'entreprises en portefeuille) | 6 sur 72 | I | Env |
| | Utilité Sociale (Nombre d'entreprises en portefeuille) | 19 sur 72 | I | Soc |
| | Ancrage Territorial, Utilité Sociétale (Nombre d'entreprises en portefeuille) | 26 sur 72 | I | Soc |

Une commission Stratégie et Finances active

La Commission Stratégie & Finances a une action transversale qui se structure autour d'actions régulières centrées sur la stratégie financière, le suivi de la stratégie d'investissement, la recherche constantes de nouvelles ressources de fonctionnement et des actions plus ponctuelles liées à des problématiques particulières.

Voici les principaux travaux engagés par la commission en 2022 :

- Proposition d'une stratégie globale pluri annuelle pour IÉS (2023 – 2024) validée en CA en octobre 2022
- Poursuite des travaux du PMT (plan moyen terme) et sa mise à jour avec le suivi du portefeuille et de l'application de la stratégie d'investissement
- Etude sur la possibilité de décalage de la clôture des comptes d'IÉS
- Etude sur le lancement d'une OPTF
- Travail sur le partenariat avec le Département du Lot et Garonne, France Active Nouvelle Aquitaine et J'Adopte un Projet autour du projet « YUZU » (dispositif de financement citoyen d'entreprises solidaires).

On note en particulier un travail sur les offres de financement et une évolution du plan stratégique d'investissement avec une hausse des montants investis :

De façon générale IÉS intervient pour des investissements jusqu'à 60 000 €.

Risque net maximum : montant d'investissement possible selon le besoin financier du demandeur

- Entreprise en création (- de 3 ans) : 50 000 € d'investissement possible soit un risque net de 15 000 € (avec garantie BPI à 70%)
- Entreprise en développement : 60 000 € d'investissement possible soit un risque net de 30 000 € (avec garantie BPI à 50%)

Le fonds ISO : déploiement en 2022

Le dispositif ISO (Investir en Occitanie) a été co-contruit ces dernières années par France Active, IÉS, l'Urscop, La Région Occitanie et la banque des territoires.

ISO est un outil de financement abondé par la Banque des Territoires, La Région Occitanie et FAI (France Active Investissement) pour un fonds global de 8M€ sur 5 ans. Il vise en priorité des projets en phase de développement et de croissance, avec des outils de fonds propres et quasi-fonds propres de 50 à 200k€.

Il a été officiellement lancé en mars 2021 et les premiers comités de sélection puis d'investissement ont eu lieu à la fin du premier semestre 2021.

En 2022 :

- 9 dossiers ont été présentés en comité de sélection (deux ont été refusés et réorientés)
- Dont 5 projets acceptés en comité d'engagement pour un montant global de 745k€ d'investissement ISO.

Parmi ces dossiers, un projet a été présenté par IÉS, il a été accepté et financé, il s'agit de Mobilib Citiz.

Pour répondre aux besoins des structures identifiées, les solutions de financement sont:

- Prêts participatifs (de 5 à 7 ans, avec différé de remboursement possible de 2 ans)
- Apports en fonds propres/quasi-fonds propres pour les SAS ESUS
- Titres participatifs
- Titres associatifs

| Phases de vie | Part dans le portefeuille cible | Type d'outils | Durée | Remboursement | Ticket envisagé [min-max] |
|---|---------------------------------|-----------------------|---------------|---------------|---------------------------|
| Création Amorçage | 15/20% | Titres Participatifs | Minimum 7 ans | In fine | 50 K€ - 100 K€ |
| | | Titres Associatifs | Minimum 7 ans | In fine | 30K€ - 60K€ |
| | | Prêts Participatifs | 5 à 7 ans | Amortissable | 50 K€ - 100 K€ |
| Maturité Changement d'échelle Développement | 80/85% | Titres Associatifs | Minimum 7 ans | In fine | 50 K€ - 100 K€ |
| | | Fonds propres SAS ESS | 5 à 7 ans | In fine | 50 K€ - 100 K€ |
| | | Titres Participatifs | Minimum 7 ans | In fine | 50 K€ - 150 K€ |
| | | Prêts Participatifs | 5 à 7 ans | Amortissable | 50 K€ - 200 K€ |

Les partenariats

Les partenariats financiers sont stables en 2022.

9 collectivités territoriales (ou regroupements) sont présentes au capital d'IÉS : Commune d'Aureilhan, Conseil Régional Occitanie, Toulouse Métropole, Commune de Séméac, Sicoval, Communauté d'agglomération du Rabastinois, Commune du Séquestre, Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, l'association Pays Tolosan, Communauté d'Agglomération du Muretain.

IÉS compte 81 personnes morales au capital.

L'apport des collectivités en capital et en fonctionnement, d'entreprises mécènes en fonctionnement mais aussi de fonds d'épargne salariale en capital sont des marqueurs importants pour la collecte d'IÉS et la diversification des partenariats. Par ailleurs, IÉS continue de participer à des fonds de revitalisation (apport d'entreprises contributrices pour certains projets).

Des efforts de communication axés sur le digital

En 2022, IÉS a poursuivi une stratégie de communication volontariste afin de développer sa visibilité et son attractivité plus largement sur le territoire et vis-à-vis de l'ensemble de ses cycles : les porteurs de projets/entreprises engagées, les citoyens et les partenaires.

Avec l'appui d'un bénévolat de compétence sur la communication mais également en investissant dans les travaux d'une graphiste, cela s'est notamment traduit à travers :

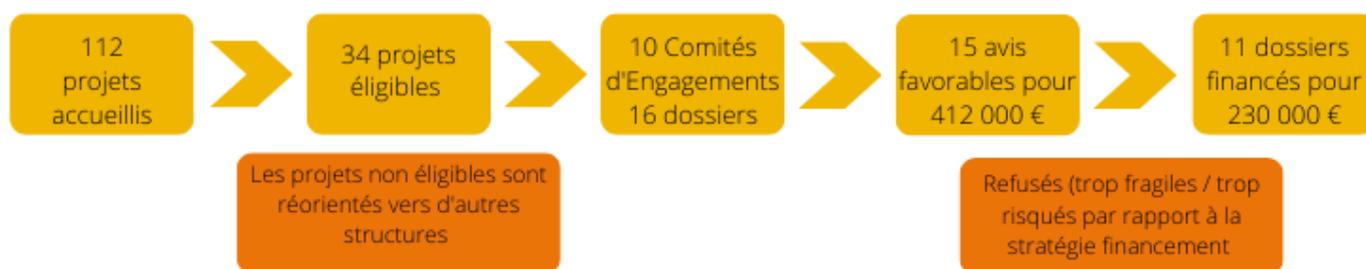
- La diffusion de la nouvelle image d'IéS plus attractive : notamment sur la communication digitale mais également avec la nouvelle plaquette fin 2022
- Des campagnes de témoignages : entreprises financées et bénévoles en particulier
- Une communication croisée avec les entreprises
- La poursuite d'un travail de référencement d'IéS chez nos partenaires
- Le renforcement du lien avec la presse



1.3 L'activité des entreprises en 2022

L'accueil, l'instruction et l'accompagnement des projets et entreprises sont réalisés par les coopérateurs bénévoles investis dans les groupes locaux pour assurer une logique de proximité qui fait la force d'IÉS. Les instructeurs et accompagnateurs sont appuyés par la coordination régionale dans une logique de partage des compétences et afin d'assurer la consolidation des informations des entreprises.

Les réflexions sur le processus de prospection ont été poursuivies au cours de l'année 2022. Les dynamiques partenariales ont été renforcées avec les acteurs de l'accompagnement et du financement sur toute l'Occitanie. Les groupes locaux ont été mobilisés pour participer aux jurys et comités de sélection. Le renforcement de ces liens a permis une meilleure connaissance des dispositifs IÉS auprès des différentes structures.

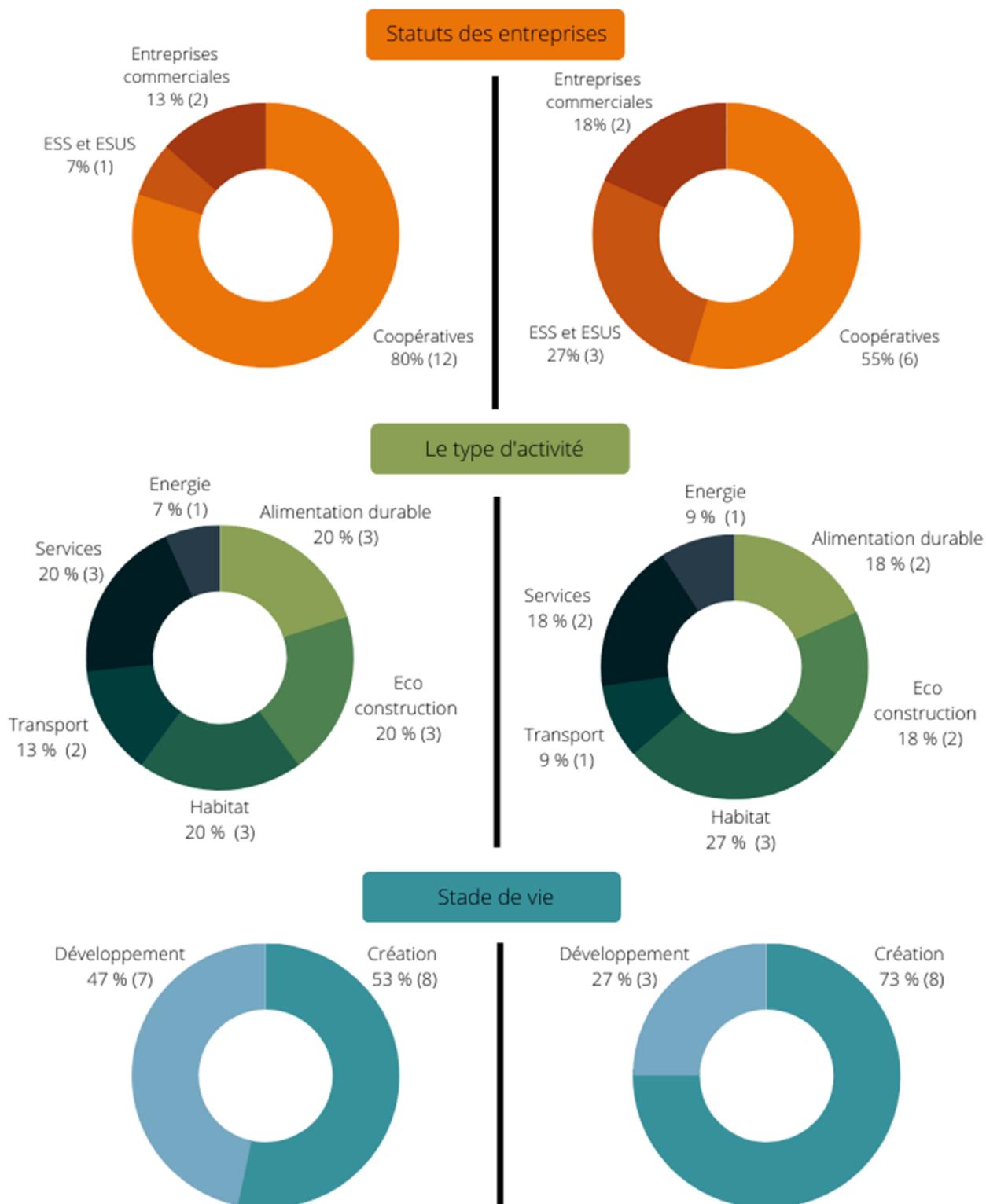


Parmi les 112 projets accueillis (105 en 2021), 57 projets ou entreprises ont été orientés vers des groupes locaux qui ont la charge de vérifier l'éligibilité par rapport aux critères solidaires et économiques d'IÉS. On entend par projets accueillis, les structures qui ont pris contact avec la coopérative directement ou par des intermédiaires pour avoir des informations sur l'offre de financement.

34 projets ont été rendus éligibles en 2022. En 2022, 10 comités d'engagements ont eu lieu, lors desquels 16 entreprises ont été présentées pour un montant total de 477 000 € en proposition de financement. Parmi ces 16 entreprises, 15 ont reçu un avis favorable par le comité d'engagement, ce qui représente un montant total de 412 000 €. Sur l'année, 11 dossiers ont été financés (dont deux qui avaient été acceptés en comité d'engagement sur l'année 2021), soit un total de 230 000 €.

1.3.1 Les engagements et versements 2022

La colonne de gauche représente la répartition des engagements sur 2022 et la colonne de droite les versements 2022. Les chiffres entre parenthèses précisent le nombre d'entreprises.



1.3.2. Les financements 2022

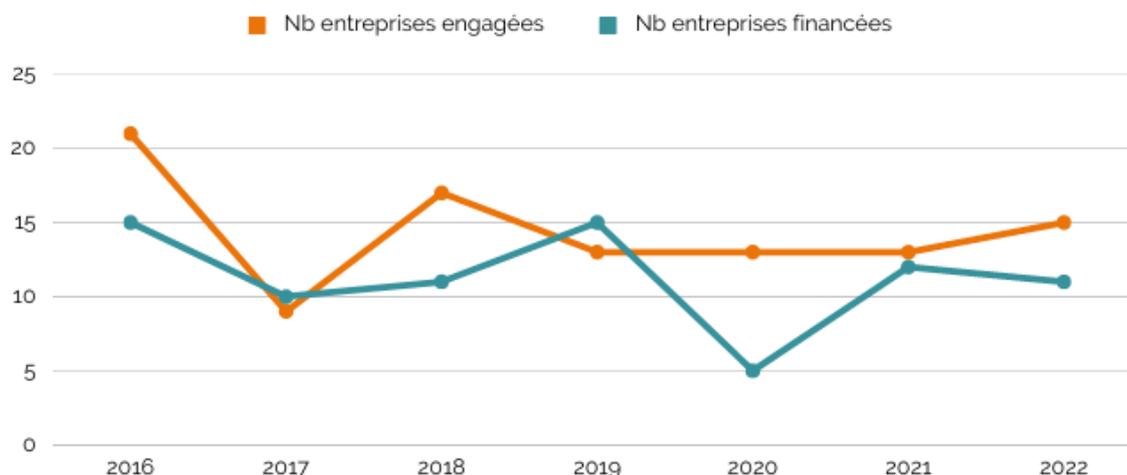
Les investissements réalisés en 2022 sont répartis comme suit (par ordre alphabétique) :

| Entreprise | Apport en capital | CCA / PP / TP * | Secteur | Lieu | Emplois | Statut | Phase ** |
|---------------------|-------------------|------------------|-------------------------------------|------|---------|---------|------------------|
| 100e Singe | 500 € | 14 500 € | Alimentation durable | 31 | 5 | SCIC | Développement |
| Agence Intercalaire | 0 € | 20 000 € | Habitat | 31 | 4 | COOP 47 | Développement |
| Bien Commun | 2 000 € | 38 000 € | Habitat | 31 | 3 | SCIC | Création |
| L'Excubateur | 0 € | 20 000 € | Services | 31 | 1 | SAS | Création |
| La Truitelle | 500 € | 32 500 € | Alimentation durable | 11 | 2.5 | SAS | Création |
| Mobilib' - Citiz | 0 € | 20 000 € | Transport | 31 | 10 | SCIC | Développement |
| Ostalada | 1 000 € | 11 000 € | habitat | 31 | 2 | SARL | Création |
| REHAB | 1 500 € | 18 500 € | Services | 81 | 7.5 | SCIC | Création |
| Tousolar | 3 000 € | 12 000 € | Energie | 31 | 2 | SCIC | Création |
| Uzume | 0 € | 15 000 € | Eco construction | 12 | 2 | EURL | Création |
| Valdège | 0 e | 20 000 € | Eco construction | 32 | 3 | SASU | Création |
| Total | 8 500 € | 221 500 € | Soit un financement total de | | | | 230 000 € |

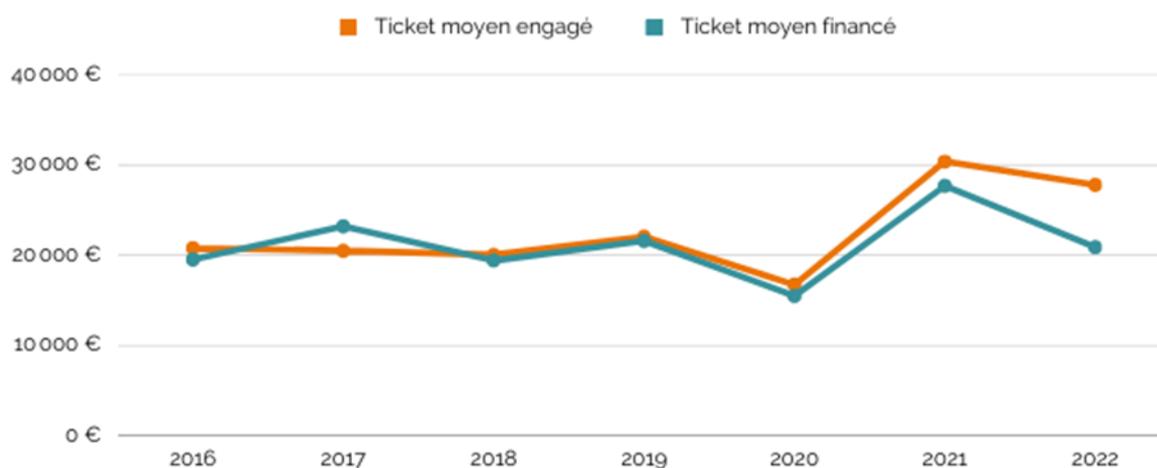
*Compte courant d'associés / Prêt Participatifs / Titres participatifs

** Création : entreprise de moins de 3 ans / développement : entreprise de plus de 3 ans

Concernant les financements, on note une légère baisse en nombre d'entreprises financées (11 en 2022, contre 12 en 2021) mais une forte baisse en montant (230 k€ financés en 2022 contre 332,5 k€ en 2021) : cette évolution s'explique à la fois par une baisse du ticket moyen et par une hausse de la non-concrétisation des dossiers, qui s'est concentrée sur de gros dossiers en développement. Ces projets, pour certains plus risqués ou complexes, prennent plus de temps ou parfois n'aboutissent pas.



Le risque net a été respecté et aucune entreprise n'a reçu de dérogation de financement. Au total en 2022, 60 % de l'enveloppe BPI (garantie de financement) a été utilisée. A savoir qu'une entreprise n'a pas pu bénéficier de la garantie car elle n'est pas considérée comme une PME au sens européen, cependant, le financement respectait la stratégie IÉS.



Focus emploi

Le nombre d'emplois qui sont créés ou maintenus dans les entreprises financées par IÉS est une donnée importante pour mesurer l'impact sur le territoire.

En 2022, on compte 42 emplois qui ont été créés ou maintenus au sein des 11 entreprises financées et refinancées sur l'année, soit une moyenne de 4 emplois par entreprises. Une moyenne un peu en baisse par rapport aux années antérieures : 5 emplois par entreprise en 2021 et en 2020.

Les prévisions à 3 ans donnent un total d'emplois créés de 69.5 (contre 102 en 2021 et 68 en 2022 (contre 102 en 2021 et 68 en 2020).

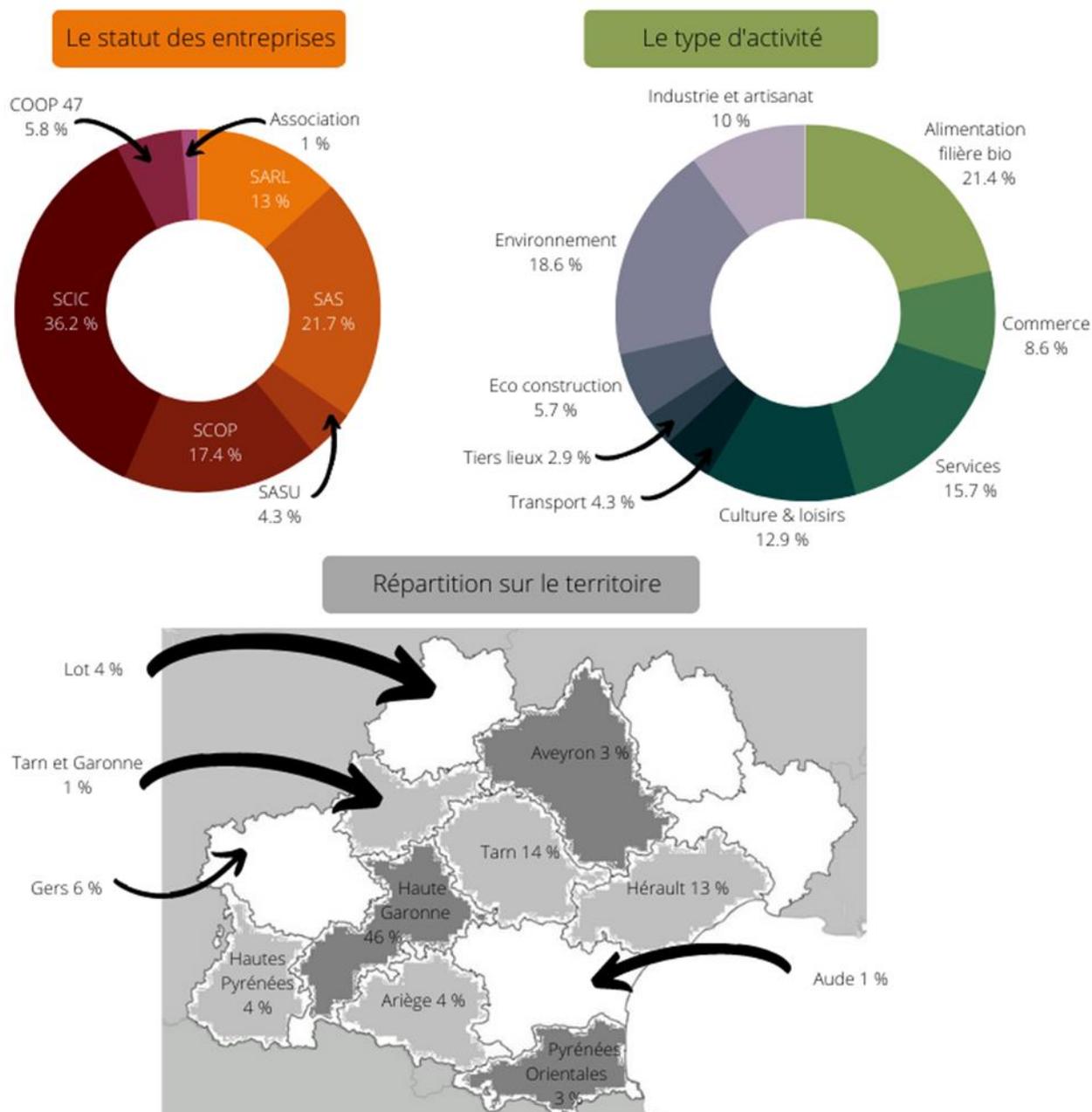
On ne compte pas d'emploi en insertion sur les entreprises financées ou refinancées en 2022.

1.3.3 Les entreprises en portefeuille

A fin 2022, IÉS finance et accompagne 70 entreprises* (67 en 2021). Les sociétés coopératives sont majoritairement représentées (59 % des entreprises). Nous comptons une seule association dans le portefeuille IÉS.

Les 8 groupes locaux accompagnent des entreprises sur le territoire. Le suivi des entreprises implantées sur des départements sans groupe effectif est assuré par les groupes limitrophes. Enfin, le portefeuille d'entreprise représente une variété d'activités économiques, dont certaines considérées à risque, comme les activités culturelles, les restaurants et les tiers-lieux.

*72 en comptant deux entreprises où IÉS a gardé une participation symbolique et qui ne sont plus suivies.



Les emplois créés et maintenus

En 2022, 925 emplois ont été créés ou maintenus sur 78 entreprises en portefeuille (c'est-à-dire les entreprises toujours en financement ou sorties sur l'année 2022), soit une moyenne de 11 emplois par entreprises. Le nombre moyen d'emploi est en baisse depuis 3 ans. En effet, à titre de comparaison, cette moyenne s'élevait à 13 emplois en 2021, 13.5 en 2020 et 18 en 2019.

1.3.4 Le désinvestissement

Au cours de l'exercice 2022, IÉS a cédé des participations dans 5 entreprises pour un investissement en capital initial de 19 540 € et de 105 500 € en comptes courant d'associés. IÉS avait déjà reçu le remboursement de titres participatifs sur une des entreprises. On compte une moins-value sur l'ensemble de ces entreprises de 5 900 €.

Ces chiffres incluent :

- une liquidation judiciaire
- trois remboursements à la valeur nominale des parts
- un remboursement avec moins-value
- un remboursement avec plus-value

| Entreprise | Apport en capital | CCA / PP / TP * | Secteur | Lieu | Statut |
|------------------------|-------------------|-------------------|----------------------|------|---------|
| Concept Evasion | 2 000 € | 13 000 € | Culture | 11 | SCOP |
| DivertCity | 2 040 € | 18 000 € 20 000 € | Services | 31 | SCOP |
| Energy Harvesting Tech | 10 000 € | 15 000 € | Environnement | 31 | SARL |
| Equiphoria | 2 500 € | 47 500 € | Services | 48 | COOP 47 |
| Terre Mère | 3 000 € | 12 000 € | Alimentation durable | 11 | SCIC |

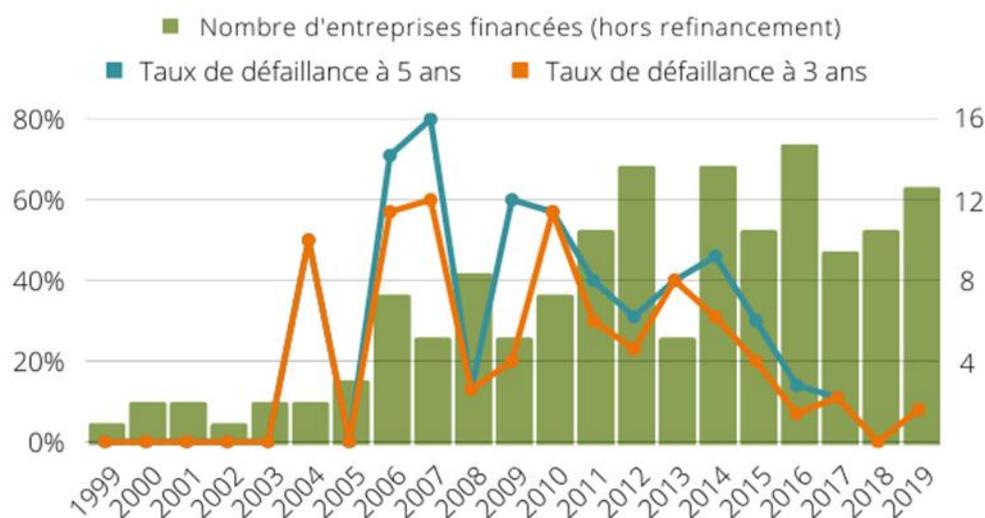
*En bleu : compte courant d'associés (CCA)

En vert : Prêt Participatifs (PP)

En jaune : Titres participatifs (TP)

La gestion du risque

Le taux de défaillance des entreprises financées par IÉS, c'est-à-dire les entreprises qui ont subi une liquidation judiciaire, est en baisse ces dernières années.



Le graphique ci-dessus présente l'évolution parallèle du taux de défaillance à 3 ans (orange), à 5 ans (bleu) et le nombre de nouvelles entreprises financées chaque année depuis la création d'IÉS.

On constate ainsi que le taux de défaillance des entreprises financées par IÉS recule globalement depuis 10 ans après avoir atteint des niveaux très élevés entre 2003 et 2010. Cette évolution peut s'expliquer par la mise en place d'une politique de risque plus rigoureuse ces dernières années et par la multiplication des financements qui permet une dilution du risque. Nous constatons ainsi une meilleure maîtrise du risque au sein de la coopérative.

Le taux moyen de défaillance moyen à 3 ans entre 1999 et 2019 s'établit à 22%, c'est-à-dire que sur les 141 entreprises financées sur la période, 31 entreprises ont été liquidées.

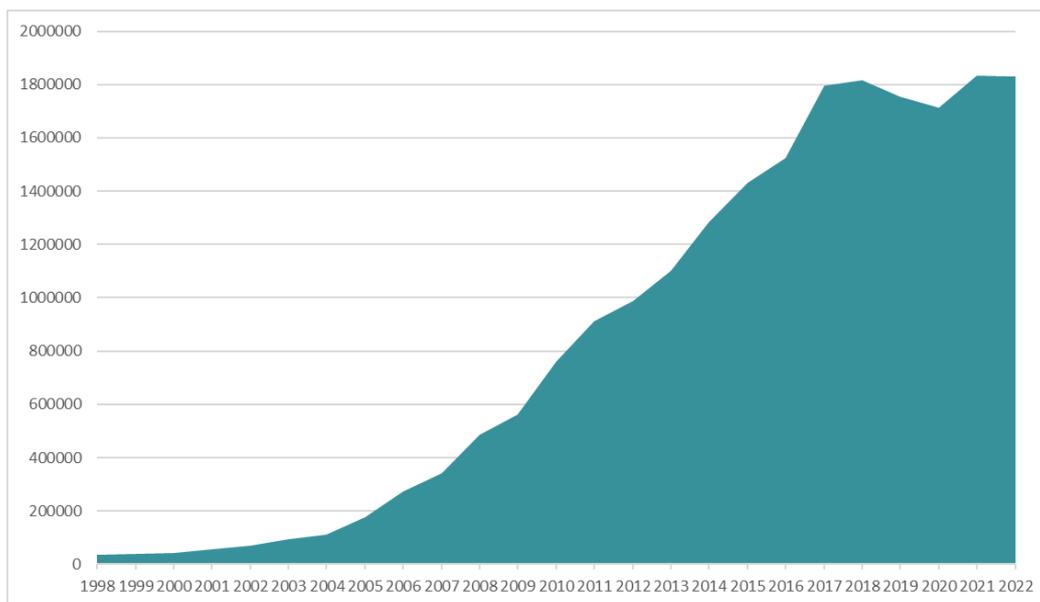
A titre de comparaison, selon les données de l'INSEE :

- le taux de défaillance à 3 ans (chiffre de 2017 sur les entreprises créées en 2014) : 25% des entreprises,
- taux de défaillance à 5 ans (chiffre de 2019 sur les entreprises créées en 2014) : 39% des entreprises.

1.4 La collecte de l'épargne

En 2022, IÉS connaît une collecte nette négative de 5 396 €. Le capital atteint donc 1 829 396 € au 31/12/2022, répartis entre 1 063 sociétaires (982 citoyens et 81 personnes morales).

Evolution du capital – Au 31 décembre 2022 : 1 829 396 €



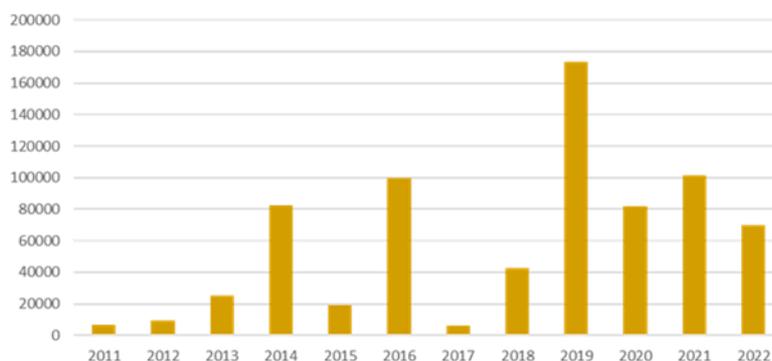
Évolution de la collecte nette

| 2022 | Nombre de parts sociales | Montant | Part relative | Nb de coopérateurs |
|---|--------------------------|---------|---------------|--------------------|
| Nouveaux coopérateurs-trices | 343 | 26 068 | 40% | 29 |
| + Anciens coopérateurs-trices | 508 | 38 608 | 60% | 17 |
| = Total collecte brute | 851 | 64 676 | 100% | 46 |
| - Remboursements de parts sociales | 922 | 70 072 | | 19 |
| = Total collecte nette | - 71 | - 5 396 | | |

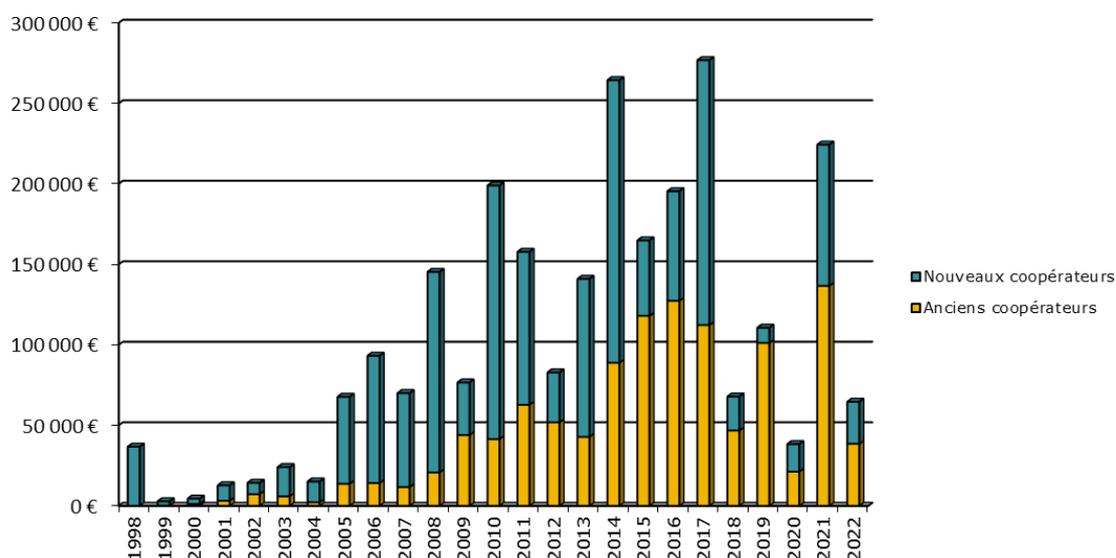
Évolution des remboursements

Les demandes de remboursements de parts sociales reculent en 2022, pour retrouver un niveau légèrement inférieur à celui de 2020.

Evolution des remboursements (en euros)



Évolution de la collecte brute (en €)

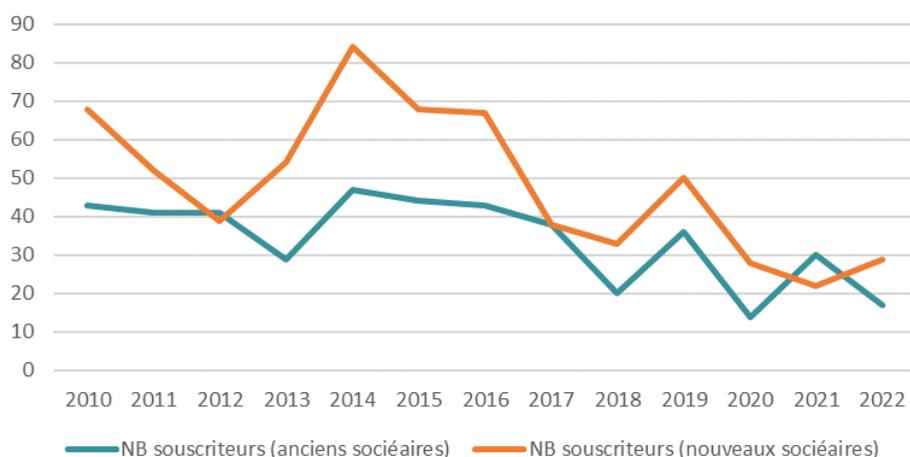


La collecte nette négative de 2022 s'explique par une collecte brute particulièrement faible cette année, alors que la décollecte recule (922 parts en 2022 contre 1 334 en 2021 et 1 079 en 2020).

La faiblesse des souscriptions en 2022, et ce malgré la possibilité de la réduction fiscale IR PME ESUS se caractérise à la fois par la baisse du nombre de souscriptions, mais aussi par une baisse du montant moyen.

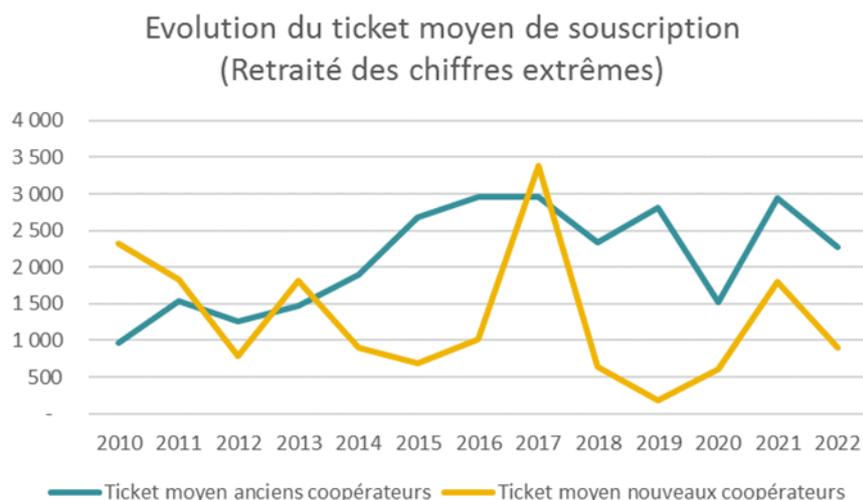
La baisse du nombre de souscriptions représente une tendance quasi continue depuis 10 ans (hors périodes d'OPTF, Cf courbes ci-dessous). Elle peut s'expliquer par un manque de visibilité ou de la capacité de mobilisation d'IÉS.

Evolution du nombre de souscripteurs qui participent à la collecte annuelle



En 2022, le facteur conjoncturel du contexte économique, peu propice à l'épargne, explique également à la fois la baisse du nombre et du montant moyen des souscriptions.

Nous constatons néanmoins une légère hausse du nombre de nouveaux sociétaires en 2022.



Répartition du capital

Répartition par catégorie de coopérateurs

| 2022 | Nombres de coopérateurs | Nombres de parts | % du capital détenu |
|--|-------------------------|------------------|---------------------|
| Personnes physiques (dont salariés) | 982 | 18 720 | 77,8% |
| Acteurs socio-économiques | 47 | 1 156 | 4,8% |
| Entreprises financées | 12 | 58 | 0,2% |
| Organismes financiers | 12 | 1 863 | 7,7% |
| Collectivités territoriales | 10 | 2 274 | 9,4% |
| Total | 1 063 | 24 071 | 100% |

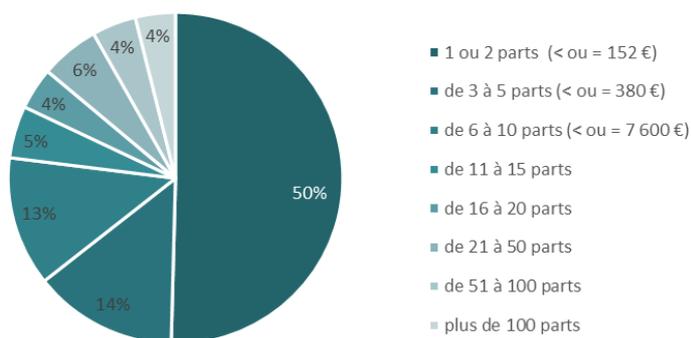
Concernant les mouvements d'entrées et sorties de sociétaires par collèges notons :

- 13 sorties de sociétaires uniquement issus du collège « bénéficiaire » pour 467 parts
- 29 entrées de sociétaires :
 - o 28 entrées de sociétaires issus du collège « bénéficiaire » pour 340 parts
 - o 1 entrée de sociétaire issus du collège « acteur socio-économique » pour 3 parts

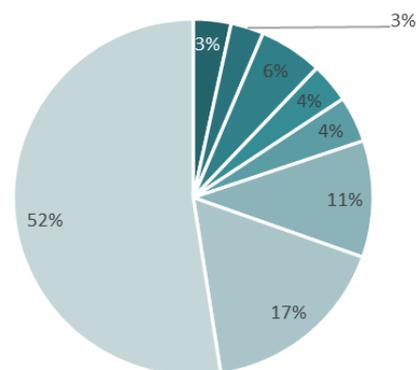
↳ Répartition par nombre de parts (uniquement personnes physiques)

| 2022 | Nombre de coopérateurs | % des coopérateurs | Nombre de parts | % du capital total |
|--|------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| 1 ou 2 parts (< ou = 152 €) | 495 | 50% | 635 | 3% |
| de 3 à 5 parts (< ou = 380 €) | 137 | 14% | 554 | 3% |
| de 6 à 10 parts (< ou = 7 600 €) | 124 | 13% | 1 070 | 6% |
| de 11 à 15 parts | 50 | 5% | 673 | 4% |
| de 16 à 20 parts | 40 | 4% | 782 | 4% |
| de 21 à 50 parts | 56 | 6% | 1 982 | 11% |
| de 51 à 100 parts | 42 | 4% | 3 204 | 17% |
| plus de 100 parts | 38 | 4% | 9 820 | 52% |
| Total | 982 | 100% | 18 720 | 100% |

Répartition des coopérateurs
- uniquement les personnes physiques -



Répartition du capital
- uniquement sur les personnes physiques -



50% des sociétaires personnes physiques détiennent 3% du capital tandis que 4% des sociétaires personnes physiques détiennent 52% du capital. Ces chiffres rappellent qu'IÉS rassemble un nombre important de « petits porteurs de parts » mais que son niveau de capital dépend fortement d'un nombre très limité de sociétaires.

1.5 Les équipes de la coopérative et son organisation

1.5.1 La vie de la coopérative et des groupes locaux

Les groupes locaux sont essentiels pour le contact et l'ancrage local d'IéS, ils portent une valeur phare d'IéS : l'engagement citoyen. La réussite d'IéS passe par ses groupes locaux. Ils sont la traduction territoriale de notre action globale portée régionalement et permettent de garantir la proximité de notre action et le lien entre entreprises financées et sociétaires.

Pour rappel, chaque groupe local assure :

- la promotion d'IéS localement auprès de porteurs de projets et de sympathisants et le lien avec les coopérateurs du territoire ;
- l'accueil et suivi des dossiers en phase d'étude ou d'accompagnement ;
- l'organisation de moments conviviaux de présentation et d'accueil ouverts à tous et la présence à des événements locaux et régionaux ;
- la coordination et le développement de nouveaux partenariats locaux au travers de dispositifs territoriaux.

Cette organisation nous permet de répondre aux demandes locales, variables et différentes selon les territoires, tout en gardant une cohérence d'ensemble, qui fait aujourd'hui la force d'IéS au plan régional.

En 2022, IéS compte 8 groupes locaux : Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Hérault, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Quelques nouvelles des groupes locaux !

Ariège

Le groupe se réunit en moyenne 1 fois tous les deux mois.

Par ailleurs, des prises de contact ont été réalisées avec des partenaires locaux : MPA, BGE 09, opérateurs du DLA. Le contact avec les autres partenaires est maintenu.

Aveyron

Le groupe s'est réuni 7 fois en 2022. Il est très en lien avec les acteurs locaux : PETR centre/ouest Aveyron, Tiers lieu "Station A", AD'OCC, la CRESS, CATALIS Aveyron, Conseil des entrepreneurs du Grand Rodez, France Actives, Urscoop... Par ailleurs, le partenariat local initié avec EDF R&T Aveyron a été reconduit en 2022. Il ne sera pas poursuivi en 2023 mais les contacts sont maintenus.

Les membres du groupe ont également participé à de nombreux événements locaux : salon TAF, Comité de programmation du PETR Centre Ouest Aveyron, « Booster mon projet » organisé AD'OCC et Macéo à Millau, participation au jury de « C'est moi le patron » à Villefranche-de-Rouergue, participation au Salon « Fabriqué en Aveyron » à Onet-le-Château organisé en partenariat avec EDF R&T, participation à l'Atelier Territorial « Territoire et entreprises, comment créer de la valeur partagée » à l'IUT de Rodez et coorganisé par EDF R&T, participation à la journée « Entreprendre » à Millau organisée par la communauté des communes Millau Grands Causse, participation à « Entreprenez en Occitanie » à Rodez organisé par AD'OCC.

Haute-Garonne

En 2022 le comité d'instruction s'est réuni 2 fois par mois pour échanger sur les projets accueillis, l'éligibilité et l'instruction des projets. Concernant l'accompagnement, les réunions d'accompagnement qui ont lieu tous les deux mois.

En terme de partenariat et d'événements, le groupe a participé à plusieurs événements organisés avec des partenaires, particulièrement dans le cadre du mois de l'ESS : salon de l'entreprise, forum du Réso Entreprenez, rencontre de l'ESS et forum régional organisé par le MES, rencontre du Comminges, café créateurs à Castanet, rencontre-animation sur le climat à Péchabou. Des volontaires représentent l'ÉS aux comités d'engagement de France Active, aux jurys de Catalis/ Alter Incub, Alter Venture, ainsi qu'aux sélections et animations de Toulouse Métropole Impact.

Le groupe a repris les rencontres trimestrielles au Vélo Sentimental, qui ont permis d'accueillir 5 nouveaux coopérateurs/coopératrices, qui ont très vite commencé à participer aux activités, après avoir suivi au moins une des formations l'ÉS (accompagnement ou instruction), dispensées lors de 6 ateliers par visio-conférence puis en présentiel.

Lors d'une soirée conviviale dédiée au plan d'action du groupe local 31 en réponse à la stratégie d'l'ÉS, il a été décidé de renforcer certains axes de partenariat et de créer une cellule prospection au sein du groupe pour identifier de potentiels candidats à un financement à travers le suivi de différents médias (journaux, revues, web). Dans cette même réunion, le panel de l'ensemble des activités réalisées collectivement par les coopérateurs a été rappelé, et les personnes présentes ont pu s'inscrire pour compléter les besoins existants au niveau de notre groupe et de la coopérative. Pour accompagner les 25 ans d'l'ÉS, une ou deux séances de ciné-débat seront organisées à Toulouse et Ramonville en invitant un ou plusieurs témoins extérieurs (entreprise financée ou partenaire territorial).

Hautes Pyrénées

Du renouveau pour le groupe local 65 : En effet, 2022 a vu l'arrivée de 4 nouveaux membres actifs et 1 en réflexion mais également l'expérimentation de formats alternatifs pour les réunions du groupe : balade en nature, pétrissage de pain... et repas partagé !

Concernant les événements, le groupe a participé à 2 manifestations festives initiées par le Pôle ESS Bigorre : ESScapades (un rallye vélo ludique reliant les acteurs de l'ESS ; l'ÉS y a présenté son activité et ses projets en jonglant !) et Les ESSentiels (Les membres du groupe ont relevé le défi d'animer un débat sur la finance résiliente).

Des partenariats locaux ont également été relancés : Comités techniques du RESO "Entreprenez en Occitanie" et les Evénement de Novembre, présence au Salon TAF, participation au comité de pilotage de projets accompagnés par l'Agence des Pyrénées, participation au Jury projets Alter Incub, participation au Pôle ESS Bigorre. En 2022, on note également la clôture du projet Comptoir des Services compte tenu du désengagement de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées dans la préfiguration de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Hérault

Le groupe s'est réuni en présentiel et en visioconférence cette année. Plusieurs dossiers ont été instruits, mais ce n'a pas abouti à un financement. Le groupe a également participé à des rencontres partenariales et divers événements notamment Transition Invest Montpellier, Les Universités de l'Economie de Demain, organisées par Impact France et l'Airdie, les jurys Alter'Incub, AlterVenture, ...

Pyrénées-Orientales / Aude

Le groupe s'est réuni 8 fois en 2022 et a développé ses relations avec les partenaires de l'ESS et de la création d'entreprise sur le territoire et a été présent sur de nombreux événements de l'ESS locaux : TAF de Perpignan, Les Rencontres d'Entrepreneurs à Perpignan et Narbonne, Osez l'entreprise à Céret, l'Eco Festival de Céret, la Fête des Possibles à Elne, le Festival de l'ESS à Baixas, les Cafés du BIC à Rivesaltes, l'Exposition des Initiatives Entrepreneuriales à Argelès, le Forum Tremplin à Prades, le Forum Entreprendre dans la Culture à Thuir.

Il a également renforcé les liens avec les partenaires locaux notamment dans deux réseaux : Le Réseau Entrepreneurs dans les Pyrénées Orientales animé par AD'OCC et le Pôle ESS66 animé par la CRESS.

Le groupe a également poursuivi sa recherche de bénévoles, et 4 contacts de personnes intéressées ont abouti à l'arrivée d'un nouveau coopérateur de Collioure.

En 2023, le groupe compte poursuivre ses actions pour développer la présence et la visibilité de l'ESS afin de détecter des projets à financer et sensibiliser de nouveaux coopérateurs pour renforcer l'équipe. L'objectif de créer un groupe dans l'Aude reste plus que jamais d'actualité compte tenu du développement constaté de demandes de financement dans ce département voisin.

Tarn

En 2022, les membres du groupe se sont réunis en juin 2022, rejoints par les entreprises financées sur le territoire qui ont participé à un CODEV (Ces 4 entreprises, les « A4 », en référence à la bière éphémère qu'ils ont lancée sont les suivantes : Radis Bleu, Café au Bord du Monde, Ateliers de Castres, Café Plùm, et elles poursuivent suite au CODEV (opération bien spécifique de co-développement entrepreneurial) des projets d'entraide et de partenariat), venus partager envies, idées, attentes pour nous stimuler et relancer la dynamique du groupe. Le groupe s'est ensuite réuni à d'autres reprises.

En terme d'événements, une conférence débat « l'ESS, l'Humain au cœur de l'économie » a été organisée à Carmaux au Café associatif Dynamo et a réuni des acteurs de l'ESS, des entreprises financées et des citoyens dont certains ont rejoint le groupe local.

Tarn et Garonne

Le groupe poursuit le développement des partenariats, de la visibilité de l'ESS auprès des acteurs du territoire et participe aux réunions et aux événements organisés par les partenaires (AD'OCC, Initiatives Montauban Tarn et Garonne, MPA, ADEFPAT, CCI, ...).

Les membres du groupe continuent de renforcer les liens avec les collectivités locales : une convention a été signée avec la Communauté d'Agglomération Grand Montauban. Dans le cadre de cette convention, 3 membres ont pu participer et animer un stand pour les 25 ans de la pépinière d'entreprises et d'IMTG, 5 membres du groupe ont participé à la soirée des Leaders de l'Economie.

Des discussions sont en cours avec d'autres collectivités locales.

1.5.2 Animation interne et Vie Coopérative : formation, communication et relation aux coopérateurs

La commission « Animation interne » structure la dynamique coopérative et favorise le lien avec les sociétaires et entre les territoires à travers l'organisation d'événements coopératifs, la gestion de la communication interne, la mise en place d'outils facilitateurs. On retiendra notamment en 2022 :

- La poursuite de la Lettre Interne, destinée aux coopérateurs bénévoles. Elle a pour objectif d'informer 2 à 3 fois par an des actions et décisions générales sous formes de brèves et de donner envie d'en savoir plus.
- Poursuite de la dynamique des groupes locaux avec notamment une reprise de l'animation inter-groupes-locaux sous la forme « Vie de la Coop' ».
- Organisation de temps consacrés à la vie coopérative : l'université en avril 2022, rencontre autour de l'impact social en octobre, coordination, AG.
- Réflexion et échanges entre les groupes locaux

Les formations suivantes ont également été proposées et conduites auprès des bénévoles :

Instruction

2 formations de 3h
13 participants

Accompagnement

2 formations de 2h30
7 participants

Entreprises en difficultés

1 formations de 2h
5 participants

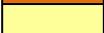
1.5.3 Les équipes de la coopérative et son organisation

Le Conseil d'Administration

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire de juin 2015, les mandats des administrateurs et des censeurs sont d'une durée de 3 ans avec un renouvellement annuel par tiers.

Lors de l'assemblée générale 2022, 7 postes d'administrateurs sont à pourvoir (6 à renouveler ou remplacer pour 3 ans conformément à nos statuts et 1 à remplacer pour 1 an suite à une démission) et 3 postes de censeurs sont à pourvoir.

| ADMINISTRATEURS | Échéance du mandat |
|---|---------------------------|
| BEUGNIET Philippe | 2025 |
| BRUGEL Alain | 2025 |
| CBE du NET (Nicole LOZE) | 2023 |
| CONSEIL REGIONAL REGION OCCITANIE (Sabrina DELRIEU) | 2025 |
| COUSSY Jean-Marc | 2024 |
| ELRIZ Mustapha | 2023 |
| ESCANDE Béatrice | 2023 |
| JOURDAIN Eric (PDG) | 2025 |
| LUQUET Agnès | 2024 |
| MAISON DE L'INITIATIVE (Claire BARUCH) | 2024 |
| MERCIER Claire-Emmanuelle | 2023 |
| MERIC Gilles | 2025 |
| MES OCCITANIE (Denis COUTENS) | 2024 |
| PARNOT Gilles | 2024 |
| TOULOUSE METROPOLE (Nicole MIQUEL-BELAUD) | 2024 |
| PME DEVELOPPEMENT 09 (Sylvia ROUEIRE BOUCHE) | 2025 |
| SIMBILLE Dominique | 2023 |
| VEDEL Patrick | 2023 |
| | |
| CENSEURS | Échéance du mandat |
| LAPEYRERE Patrick | 2025 |
| LESCOULIE Véronique | 2025 |
| PLA Laure | 2025 |
| PUECH Valérie | 2023 |
| SICOVAL (Philippe PIQUE) | 2023 |

| | |
|---|---------------------------------------|
|  | Catégorie acteurs socio-économiques |
|  | Catégorie organismes financiers |
|  | Catégorie collectivités territoriales |

| | |
|---|---------------------------------|
|  | Catégorie salariés |
|  | Catégorie entreprises financées |
|  | Catégorie bénéficiaires |

L'équipe salariée

En 2022, IéS a eu 3 emplois salariés représentant 2,7 ETP : Jeanne Bellevin au poste d'Assistante Administrative (CDI), Léa Langevin au poste de Chargée de mission Instruction et Accompagnement (CDI), Julie Lavit au poste de Directrice opérationnelle (CDI).

Les coopér'acteurs (bénévoles de la coopérative)

L'animation du réseau de bénévoles et la recherche de bénévoles actifs est un axe permanent des groupes locaux et une des composantes de l'éco-système d'IéS sur le territoire.

La participation par des citoyens à l'économie de proximité est un des piliers sur lesquels repose IéS avec une action pédagogique autour des questions économiques et de l'impact des citoyens dans l'activité économique sur les territoires.

Symbole du caractère citoyen et participatif d'IéS, l'implication des sociétaires dans les actions d'IéS est au cœur de notre démarche.

Sur les 982 sociétaires personnes physiques comptabilisées au 31 décembre 2022, près d'une centaine sont identifiés comme bénévoles actifs (13% soit un niveau constant depuis plusieurs années). Plus de 60% d'entre eux sont impliqués dans des actions liées au suivi des entreprises et à l'instruction et l'accompagnement et une vingtaine assurent des rôles d'animation et de coordination.

1.6 Les objectifs pour 2023

Voici les principaux objectifs pour 2023 :

- Développer le nombre et le volume des financements notamment grâce :
 - Au développement des partenariats,
 - A la communication autour de notre offre de financement
 - A des actions proactives à la rencontre des projets du territoire (prospection et événements).
- Poursuivre le développement sur l'Est de l'Occitanie et notamment sur Montpellier Métropole,
- Réaliser le bilan des expérimentations en matière de diversification et faire des choix stratégiques,
- Relancer le niveau de la collecte
- Déployer des événements sur tous les territoires autour des 25 ans d'IéS. L'objectif est de faire connaître IéS aux entreprises engagées et aux citoyens, afin de financer de nouveaux projets et de susciter des vocations bénévoles pour renforcer les groupes locaux.

02. EXAMEN DES COMPTES ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

2.1. Examen des comptes

Les comptes annuels vous sont présentés en détail en annexe. Ils sont présentés à l'identique des années passées, selon les mêmes règles et méthodes. Ils sont soumis à votre approbation.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

IMPORTANT : Le résultat 2022 est affecté par un changement de comptabilisation du FMR (Fonds Mutuel de Revitalisation) de Haute Garonne : les années précédentes la partie investissement était affectée au résultat (gonflant le résultat) alors qu'en 2022 et conformément à la convention, la partie investissement du FMR est comptabilisée en subvention d'investissement, renforçant directement les capitaux propres dans le bilan.

Le résultat net s'élève à – 18 618 pour l'exercice 2022. Ce résultat ne dégrade pas nos fonds propres car il s'accompagne d'une subvention d'investissement de 42 000 €.

L'évolution du résultat s'explique par :

- ➔ Un changement de comptabilisation du FMR qui affecte négativement le résultat de 42 000€.
- ➔ Une hausse des charges d'exploitation liée essentiellement à la reprise des rencontres et des déplacements suite à la période COVID.
- ➔ Un recul du résultat financier qui s'explique principalement par les 20k€ de produits financiers exceptionnels en 2021 (sortie des titres participatifs d'Ethiquable).
- ➔ Un résultat exceptionnel en recul en lien avec des défaillances d'entreprises.

Résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation s'établit à – 59 831 €, soit un niveau beaucoup plus dégradé qu'en 2021, qui s'explique largement par le changement de comptabilisation du FMR31, et dans une moindre mesure par une hausse des charges externes.

Le chiffre d'affaires s'élève à 14 675€ en 2022, contre 15 747 € en 2021. Il se compose des :

- ➔ Frais de dossier pour 11 955 €, soit un recul de 2 511€ qui provient de la baisse du nombre et du montant des dossiers financés en 2022.
- ➔ Prestations de service pour 2 720 €, soit une progression de 1 439 €. Il s'agit notamment de produits issus de la diversification (accompagnements Parcours Adress, Alter'Incub, Formation J'Agis pour Demain...)

Les autres produits d'exploitation sont les subventions :

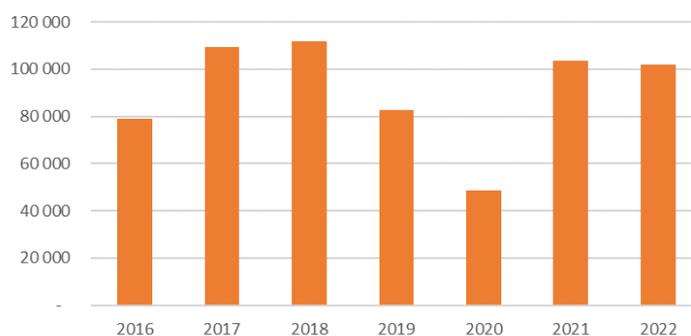
- Conseil Régional Occitanie : 66 361 €* (38 361 € au titre de l'appel à projet Entrepreneuriat 2022/2024 et 28 000 € au titre d'un dossier complémentaire)
- Sicoval : 6 000 €

- Toulouse Métropole : 13 000 €
- Muretain Agglo : 2 000 €
- Montpellier Métropole : 10 000 €, provisionné entièrement
- Grand Montauban : 2 000 €
- Conseil Départemental de Haute Garonne : 10 000 €
- Le FMR sur la partie « fonctionnement » : 10 500 € (contre 4 800 € en 2021). Cette progression est liée à la hausse des projets financés sur le 31 avec une création d'emplois importante
- Mécénat EDF Une Rivière Un Territoire : 1 000 € (ce partenariat s'achève en 2022)

**Notons que les subventions du Conseil Régional d'Occitanie sont proportionnelles aux dépenses réelles. Ainsi, chaque année le montant précis de la subvention finale est recalculé avec les comptes finalisés.*

Au global (et si on exclut la partie investissement du FMR), on note une quasi-stabilité du niveau des subventions en 2022.

Evolution du subventions d'exploitation en euro
(hors FMR investissement)

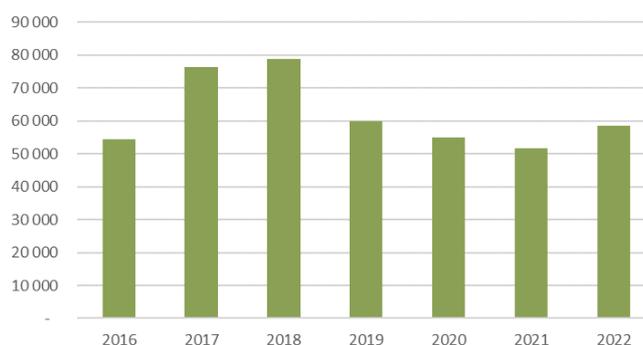


Les charges d'exploitation sont en hausse à 177 088 € en 2022 contre 174 124 € en 2021 en lien avec la progression des charges externes.

Evolution des charges externes : 58 619 € en 2022, soit + 6 825 € par rapport à 2021

- La hausse s'explique principalement par :
 - Frais de déplacement et frais de réception : effet post COVID avec une reprise des rencontres et des déplacements (+ 4 307 €)
 - Hausse des frais BPI (+ 1 807 €)
 - Hausse des frais de maintenance informatique.
- En parallèle, on note une baisse sur les postes communication et honoraires (moins de frais d'avocat en 2022).

Evolution des charges externes (en euros)



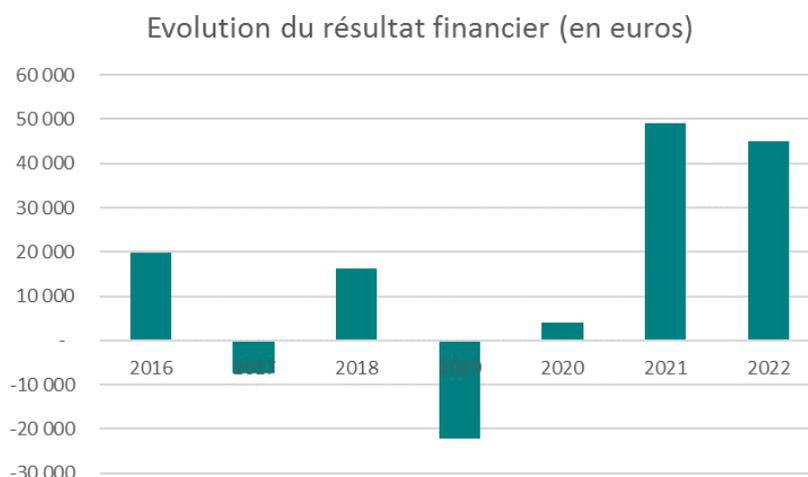
Evolution des frais de personnel : 108 073€ soit une baisse de 4 867€.

Cette baisse s'explique essentiellement par le paiement de 2 salaires pour le même poste en février 2021 et le

versement de la rupture conventionnelle.

A cela s'ajoute la hausse de la taxe sur les salaires : +795€ lié à un brut plus important.

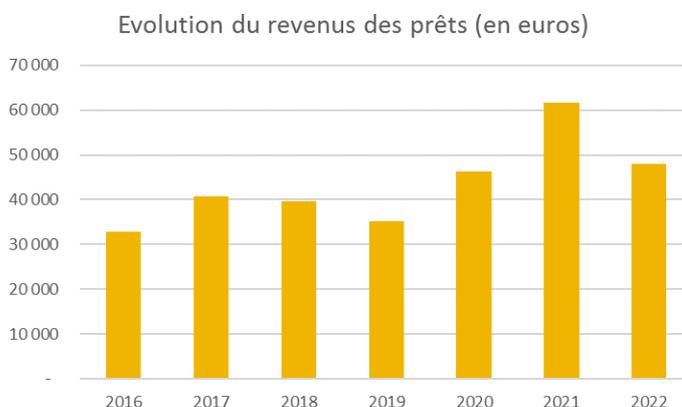
Résultat financier



Le résultat financier se maintient à un niveau élevé au regard des années précédentes et s'établit à + 38 797 € en 2022.

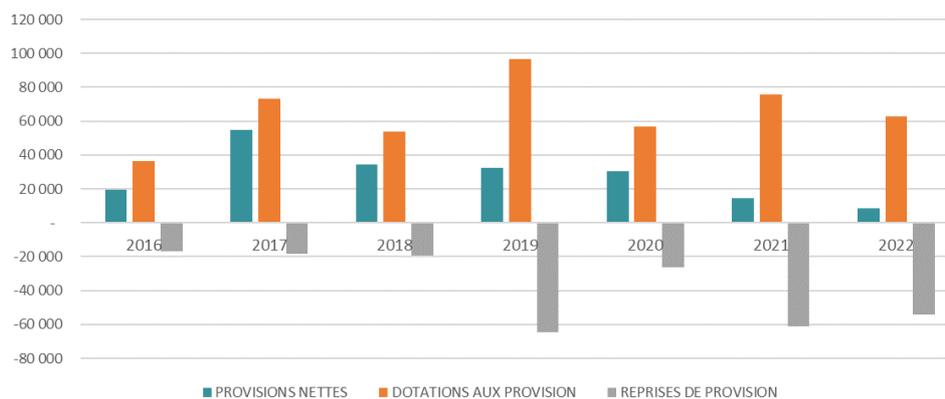
Ce résultat se décompose de la manière suivante :

- Les intérêts des produits des comptes courants d'associés, prêts participatifs et titres participatifs s'élèvent à 46 202 € en 2022 (contre 61 621 € en 2021 qui tenait compte d'une prime de sortie d'Ethiquable pour 20 000 €). Ainsi, si on exclut ces intérêts exceptionnels, le niveau des intérêts progresse légèrement. Cela s'explique essentiellement par une bonne année 2021 en terme de financement qui s'est répercutée en année pleine sur les remboursements en 2022.



- Des dotations aux provisions nettes à 8 785 € (14k€ en 2021) : le niveau de risque de notre portefeuille reste stable (Le montant total des provisions représente 22% de l'encours au 31/12/22, contre 23% en 2021 et 2020).

Evolution des dotations nettes aux provisions (en euros)



- Une légère progression des produits des participations dans les entreprises (dividendes ou intérêts aux parts) à 1 688 € en 2022 contre 1 397€ en 2021.
- Des revenus liés à notre trésorerie de 553 € en 2022.
- Concernant nos placements, arrivés à échéance, ils ont été soldés ce qui a généré une perte nette sur cession de 861€.

On remarque une hausse du taux de remboursement des CCA et prêts participatifs : près de 96% des sommes attendues en 2022, contre 85% en 2021, 70% en 2020 et 85% en 2019.

Ainsi le résultat courant avant impôt s'établit à – 21 034 € (contre + 18 331 € en 2021).

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 2 416 € en 2022 (contre 8 318 € en 2021) et se compose notamment de :

- 7 076 € liés à des sorties d'entreprises financées (5 sorties en 2022) dont 2 730 € de garantie BPI.
- 324 € de charges exceptionnelles liées à la défaillance d'entreprises financées.

Ainsi le résultat net s'établit à – 18 618 € pour 2022 contre 26 649 € en 2021.

Le bilan

Au bilan, nous noterons trois points particuliers :

- Le recul de notre capital qui passe de 1 834 792 € à 1 829 396 € au 31 décembre 2022, compte tenu de la variabilité de notre capital social et du rythme de collecte et de décollecte constaté cette année
- En dépit du recul du capital et de la perte constatée en 2022, on note une légère progression de nos capitaux propres qui passent de 1 863 726 € à 1 888 012 €, soit 1% d'augmentation. Cette évolution s'explique par la subvention d'investissement de 42 000 € du FMR31 qui renforce directement nos capitaux propres.
- Une évolution sur nos placements : les placements arrivés à échéances ont été fermés et les parts sociales au Crédit Coopératif ont été cédées. En parallèle 213 500 € de parts sociales ont été prises à la Caisse d'Epargne et 24 990 € à la Nef.

Nos investissements dans les 72 sociétés accompagnées actuellement (67 fin 2021) se décomposent de la manière suivante :

Nos participations en capital s'élevaient à 164 306 € (contre 203 346 € fin 2021)

- Les prêts en compte courant et prêts participatifs représentent 653 716 € (contre 600 325 € fin 2021)
- Les titres participatifs s'élevaient à 306 500 € (contre 313 000 € fin 2021)

Des BSA pour 28 716€ comme en 2021 (comptabilisés en valeurs mobilières de placement)

Soit des encours à hauteur de 1 153 238 € ce qui représente une légère hausse de l'encours par rapport à 2021 (1 145 387 € en 2021).

Le total de l'actif net passe de 2 001 971 € à 2 001 025 €, soit une légère diminution.

Placements au 31 décembre 2022 :

Nous n'avons plus de placements.

Depuis 2016, IÉS a un compte excédent professionnel à la Caisse d'Epargne correspondant à un compte rémunéré 100% flexible et liquide pour les excédents de trésorerie disponibles à court terme. Au 31 décembre 2022, le solde du compte excédent était de 655 409 €.

Par ailleurs, IÉS détenait fin 2022 des « Parts sociales » :

- à la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées pour un montant de 213 500 €.
- A la NEF pour un montant de 24 990 €

2.2 Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés font apparaître une **perte nette de 18 618 €**.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.

2.3 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à la législation en vigueur, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices d'IÉS est annexé au présent rapport.

03. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DU COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue et qu'aucune convention antérieurement autorisée ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

04. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

4.1 Nomination et renouvellement des administrateurs

Nous vous informons qu'arrivent à expiration lors de la présente Assemblée, les mandats de 6 administrateurs.

Nous vous proposons de procéder à leur remplacement ou leur renouvellement pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, un administrateur démissionne de son poste.

Nous vous proposons de procéder à leur remplacement pour une durée de 1 an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2024.

Ainsi, 7 sièges sont disponibles lors de cette Assemblée Générale.

7 candidatures ont été reçues et sont présentées suite à l'appel à candidature lancé par le Conseil d'Administration clôturé le 23 mai 2023.

4.2 Nomination de nouveaux censeurs

Deux mandats de censeur arrivent à expiration. Ainsi, 3 postes de censeurs sont disponibles lors de cette Assemblée et restent à pourvoir conformément au maximum statutaire lors de la présente Assemblée. Aucune candidature n'a été reçue suite à l'appel à candidature lancé par le Conseil d'Administration clôturé le 23 mai 2023.

05. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes vous présentera ses rapports. Vous aurez ensuite à voter sur les différentes résolutions proposées par votre Conseil.

06. PROJETS DE RÉSOLUTIONS AGE

PREMIERE RESOLUTION : Clause d'exclusion de sociétaires

Nous proposons de modifier nos statuts afin de supprimer le motif de perte de la qualité d'associé suivant : « perte de plein droit de la qualité d'associé pour l'associé qui n'aura pas participé à une assemblée générale, pendant 6 années consécutives, par présence, représentation ou vote par correspondance ».

Nous proposons ainsi de modifier l'article 13 comme suit :

Article 13 - Perte de la qualité d'associé

1. La qualité d'associé se perd :

- par la démission de cette qualité, notifiée par écrit au conseil d'administration et qui prend effet immédiatement, sous réserve des dispositions de l'article 12
- par le décès de l'associé ou la clôture de la liquidation de la personne morale associée
- par l'exclusion prononcée dans les conditions de l'article 14.

DEUXIEME RESOLUTION : Modification de la majorité pour une AGE sur la prise en comptes des votes blancs, nuls ou abstention

(conformément à la loi PACTE modifiant les règles de fonctionnement des Sociétés Anonymes)

Nous proposons de modifier l'article 27.10 de nos statuts concernant une AGE comme suit :

Les abstentions, les votes blancs et les bulletins nuls ne sont pas pris en compte dans le calcul des majorités.

(en remplacement de : Les abstentions, les votes blancs et les bulletins nuls sont considérés comme des votes hostiles à l'adoption de la résolution.)

TROISIEME RESOLUTION : Conditions légales liées au Commissaire aux Comptes

Nous proposons de modifier l'article 30 de nos statuts comme suit :

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi Pacte du 22 mai 2019 et du décret n° 2019-514 du 24 mai 2019, l'ES se laisse la possibilité de désigner un commissaire aux comptes volontairement.

QUATRIEME RESOLUTION : Limite d'âge des mandataires ou administrateurs

Nous proposons de modifier les articles 19, 21 et 24-1 de nos statuts comme suit :

Article 19 - Limite d'âge et cumul des mandats

Le nombre des membres du conseil d'administration ayant atteint l'âge de soixante-quinze ans ne peut-être supérieur au tiers de ses membres.

Lorsque cette limitation est dépassée, le membre du conseil d'administration le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Article 21 - Organisation du conseil : présidence

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 75 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Article 24 1 - Direction générale

La Direction Générale est assurée par une personne physique choisie parmi les associés ou elle doit le devenir dans un délai de 6 mois après sa désignation.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 75 ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

CINQUIEME RESOLUTION : Précision sur les rôles et compétences concernant une OPTF

Il est proposé de transférer au Conseil d'Administration la compétence relative à l'organisation de toute augmentation de capital sous toutes ses formes dans le respect de textes spécifiques en vigueur, et de préciser cette nouvelle compétence du Conseil d'Administration dans nos statuts.

Nous proposons donc à la présente assemblée générale de modifier l'article 23 des statuts et d'y ajouter : *Le Conseil d'administration a compétence pour décider de toute augmentation de capital quel que soit sa forme en ce compris toute offre au public de parts sociales dans le respect de la réglementation en vigueur et des présents statuts.* Le reste de l'article reste inchangé.

Le CA a prévu dans son plan stratégique, le lancement d'une OPTF d'ici 2024.

SIXIEME RESOLUTION : Modification de la date de clôture des comptes

Il est proposé de modifier la date de clôture des comptes (actuellement au 31/12) et de la reporter au 30 juin dès l'établissement des comptes 2023. Ainsi, le prochain exercice aura une durée de 18 mois et sera clôturé au 30/06/24.

Nous proposons donc de modifier l'article 32 de nos statuts comme suit :

L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.

SEPTIEME RESOLUTION : Possibilité de faire une AGO et AGE en distanciel

Nous proposons d'ajouter l'article 27.14 dans nos statuts comme suit :

27.14 Assemblée dématérialisée

A titre exceptionnel, les assemblées générales peuvent être tenues exclusivement par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des associés, ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Les associés exerçant leurs droits de vote en séance par voie électronique ne peuvent accéder au site consacré à cet effet qu'après s'être identifiés au moyen d'un code fourni préalablement à la séance.

Un ou plusieurs associés représentant au moins 5 % du capital social peuvent toutefois s'y opposer après la convocation.

L'avis de convocation rappelle le droit d'opposition au recours exclusif à des moyens dématérialisés pour la tenue de l'assemblée générale, ainsi que les conditions d'exercice de ce droit. Il indique également le lieu où l'assemblée se réunira s'il est fait opposition à sa tenue exclusivement par des moyens dématérialisés.

Le droit d'opposition s'exerce dans un délai de sept jours à compter de l'envoi de cet avis.

En cas d'exercice de ce droit, la société avise les associés par lettre simple ou par courrier électronique, au plus tard quarante-huit heures avant la tenue de l'assemblée, que celle-ci ne se tiendra pas exclusivement par des moyens dématérialisés.

07. PROJETS DE RÉSOLUTIONS AGO

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à **- 18 617.75€**.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende (intérêt aux parts sociales) n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

DIXIEME RESOLUTION

Suite à une erreur d'affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 lors de l'Assemblée Générale annuelle du 23 juin 2022, le Conseil d'Administration propose d'affecter le bénéfice de 26 648,86 euros de la manière suivante :

| | |
|---|------------------|
| Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 | 26 648,86 euros |
| En totalité au compte « report à nouveau » | 26 648,86 euros |
| Qui s'élève ainsi à – | 32 541.53 euros. |

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 s'élevant à **- 18 617.75 euros** en report à nouveau.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le capital, variable, s'élève à 1 829 396 € au 31/12/2022 et qu'il était de 1 834 792 € à la clôture de l'exercice précédent soit une variation négative de 5 396 €.

Ainsi, la valeur de remboursement de la part, pour les parts sociales annulées au cours de l'exercice clos au 31 décembre, ressort à 76 €.

TREIZIEME RESOLUTION : ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de :

- ♦
- CBE du NET (Nicole LOZE)
- ELRIZ Mustapha
- ESCANDE Béatrice
- MERCIER Claire-Emmanuelle
- SIMBILLE Dominique
- VEDEL Patrick

viennent à expiration ce jour, et décide, de procéder à leur remplacement ou leur renouvellement pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Par ailleurs l'Assemblée Générale constate qu'un administrateur démissionne de son poste :

- ♦ PARNOT Gilles

L'Assemblée Générale constate ainsi que 7 postes d'administrateurs restent à pourvoir conformément au maximum statutaire :

- ♦ 6 postes sont à renouveler,
- ♦ 1 postes sont à remplacer pour une durée d'un an.

L'Assemblée Générale prend acte de la candidature au Conseil d'Administration des 7 coopérateurs suivants :

- ♦ Association Diocésaine de Pamiers (représenté par Théophile BOLON) pour 3 ans
- ♦ Mustapha ELRIZ pour 3 ans
- ♦ Béatrice ESCANDE pour 3 ans
- ♦ Claire-Emmanuelle MERCIER pour 3 ans
- ♦ Patrick VEDEL pour 3 ans
- ♦ SICOVAL (représenté par Philippe PIQUE) pour 3 ans
- ♦ Sandra MUNOZ pour 1 an

QUATORZIEME RESOLUTION : Nomination de nouveaux censeurs

L'Assemblée Générale, constate que les mandats de censeur de :

- PUECH Valérie
- SICOVAL (Philippe PIQUE)

viennent à expiration ce jour. L'assemblée prend acte de la candidature aux postes de censeurs de :

- Marie-Louise GONSALEZ
- Et Dominique MARRE

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ANNEXE : TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| I – Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| a. Capital social | 1 818 528 | 1 755 448 | 1 711 824 | 1 834 792 | 1 829 396 |
| b. Nombre d'actions émises | 23 928 | 23 098 | 22 524 | 24 142 | 24 071 |
| c. Nombre d'obligations convertibles en actions | - | - | - | - | - |
| II – Résultat global des opérations effectives | | | | | |
| a. Chiffre d'affaires hors taxes | 30 888 | 10 355 | 9 197 | 15 747 | 14 675 |
| b. Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions | 72 027 | 102 838 | -28 104 | 41 743 | -9 501 |
| c. Impôt sur les bénéfices | - | - | - | - | - |
| d. Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions | 72 027 | 102 838 | -28 104 | 41 743 | -9 501 |
| e. Bénéfice après impôt, amortissements & provisions | 17 995 | 4 654 | -59 190 | 26 649 | -18 618 |
| f. Montant des bénéfices distribués | - | - | - | - | - |
| g. Participation des salariés | - | - | - | - | - |
| III – Résultat des opérations réduit à une seule action | | | | | |
| a. Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions | 3.01 | 4.45 | -1.25 | 1,73 | -0,39 |
| b. Bénéfice après impôt, amortissements & provisions | 0.75 | 0.20 | -2,63 | 1,10 | -0,77 |
| c. Dividende versé à chaque action | - | - | - | - | - |
| IV – Personnel | | | | | |
| a. Nombre de salariées | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| b. Montant de la masse salariale | 65 284 | 65 896 | 70 645 | 84 909 | 81 769 |
| c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale organismes sociaux) | 20 342 | 22 159 | 22 804 | 28 032 | 26 304 |
| Constitution du résultat net | | | | | |
| a. Résultat d'exploitation | -16 534 | -59 234 | -92 025 | -30 865 | -59 831 |
| b. Résultat financier | 16 315 | -22 270 | 3 939 | 49 196 | 38 797 |
| c. Résultat exceptionnel | 18 241 | 86 158 | 28 896 | 8 318 | 2 416 |
| Autres éléments | | | | | |
| a. Valeur de remboursement de la part sociale | 76 | 76 | 76 | 76 | 76 |
| b. Valeur « comptable de la part sociale » | 78.37 | 78.66 | 76.10 | 77,20 | 78,17 |
| c. Encours dans les entreprises en montant | 973 134 | 1 120 165 | 1 050 633 | 1 145 387 | 1 153 238 |
| d. Encours dans les entreprises en % du capital | 54% | 64% | 61% | 62% | 63% |
| e. Niveau de provision en % de l'encours | 17% | 18% | 23% | 23% | 22% |